

Département des Yvelines  
Arrondissement de MANTES LA JOLIE  
COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2012**

Nombre de conseillers en exercice : 15 N° 241/2012  
Nombre de Conseillers présents : 12  
Nombre de votants : 13  
Date de convocation : 26 juin 2012

**Etaient présents** : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Frédéric PLANCHE, Thierry LENNE, Alain FERRAND, Florence LION, Bruno FELI, Claude FRIOU.

**Etait absent excusé représenté** : Stéphane DEBIAIS pouvoir donné à Christiane GUIGNON.

**Etait absente excusée non représentée** : Kip VERGER

**Etait absente non excusée non représentée** : Natacha BLANPAIN

L'An deux mil douze, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

**CIMETIERE**

**MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ARRETES LORS DU PRECEDENT CONSEIL**

Madame Guignon soumet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal les modifications qu'elle souhaite apporter aux tarifs des concessions de cimetière votés lors du Conseil Municipal du 22 mai 2012.

Madame Guignon rappelle les tarifs votés lors du précédent conseil sur la commune de Condé sur Vesgre, à savoir :

- ⊗ concession « trentenaire » : 400 euros pour 2m<sup>2</sup>,  
800 euros pour 4m<sup>2</sup>
  - ⊗ concession « cinquantenaire » : 600 euros pour 2m<sup>2</sup>  
1 200 euros pour 4m<sup>2</sup>
  - ⊗ Concession « columbarium » (3 urnes par case) : 400 euros pour 15 ans
  - ⊗ Concession « Cavurne » (5 à 6 urnes par tombe) : 200 euros pour 15 ans  
400 euros pour 30 ans
  - ⊗ « Jardin du souvenir » : gratuit pour la dispersion des cendres sans pose de plaque  
100 euros pour la dispersion des cendres avec pose de plaque pour 10 ans
- L'achat, la gravure et la pose des plaques commémoratives d'identité restent à la charge de la famille.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- ⊗ concession « trentenaire » : **400 euros** pour 2m<sup>2</sup>,  
**800 euros** pour 4m<sup>2</sup>
- ⊗ concession « cinquantenaire » : **600 euros** pour 2m<sup>2</sup>  
**1 200 euros** pour 4m<sup>2</sup>
- ⊗ Concession « columbarium » (3 urnes par case) : **500 euros** pour 15 ans  
Renouvellement : **250 euros** pour 15 ans
- ⊗ Concession « Cavurne » (5 à 6 urnes par tombe) : **700 euros** pour 15 ans \*  
Renouvellement : **300 euros** pour 15 ans

\* Le prix de la concession de cavurne comprend le coût des travaux de création des cavurnes qui sont réalisés par la Mairie.